

Permis de Construire

Commune de SIGOTTIER

Lieu-dit : « Serre du Fumier »

NOTICE DESCRIPTIVE MODIFIEE ET COMPLETEE

PC 005 167 22 H0002

Compléments n°2 au Permis de Construire déposé
le 8 décembre 2022

MAITRE D'OUVRAGE :



Pour Le Compte de la Société Projet
(Cf. Cerfa)

CONTACT :

ENGIE Green
345, Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
13 601 Aix-en-Provence
sophie.eudes@engie.com

ARCHIBIONATURE J. BERNARD
Architecte D.P.L.G. ordre A5308
06460 ST VALLIER
~~Tél. 04 93 40 09 91~~
Siret N. 509 142 162 00015

MAITRE D'ŒUVRE :

ARCHIBIONATURE
J. BERNARD
Architecte D.P.L.G ordre A5308

CONTACT :

ARCHIBIONATURE
Chemin collet d'assou
06 460 Saint-Vallier de Thiey
archibio@wanadoo.fr

PC 4

Projet de parc solaire au sol

Indice	Modifications	Date	Etabli	Vérfié	Validé
A	Réalisation du document	Septembre 2023	CNI	SEU	LPA
B					
C					
D					



Sommaire

01 Fiche d'identité du projet de parc photovoltaïque.....	3
02 Modèle et couleur de la clôture.....	5
03 Couleurs des constructions.....	6
04 Couleurs des citernes.....	6
05 Matériaux et finitions des bassins de décantation.....	6

01 Fiche d'identité du projet de parc photovoltaïque

Département	Hautes-Alpes
Commune	Sigottier
Lieu-dit	« Serre du Fumier »
Foncier	Privé
Parcellaire assiette du parc	ZD 5 ; ZD 6 ; ZD 7
Nombre d'entités clôturées	1
Emprise du parc totale (clôture)	6,34 hectares
Technologie implantée	Structures fixes
Surface plancher locaux techniques	90 m ²
Puissance installée	6,6 MWc
Surface défrichement (parc + piste extérieure + bassins de décantation)	6,84 hectares
Obligations Légales de Débroussaillage réglementaires (50 m depuis la clôture)	6,54 hectares
Surfaces effectivement concernées par les opérations de débroussaillage (après déduction des surfaces de piste extérieure et bassins de décantation)	6,04 hectares

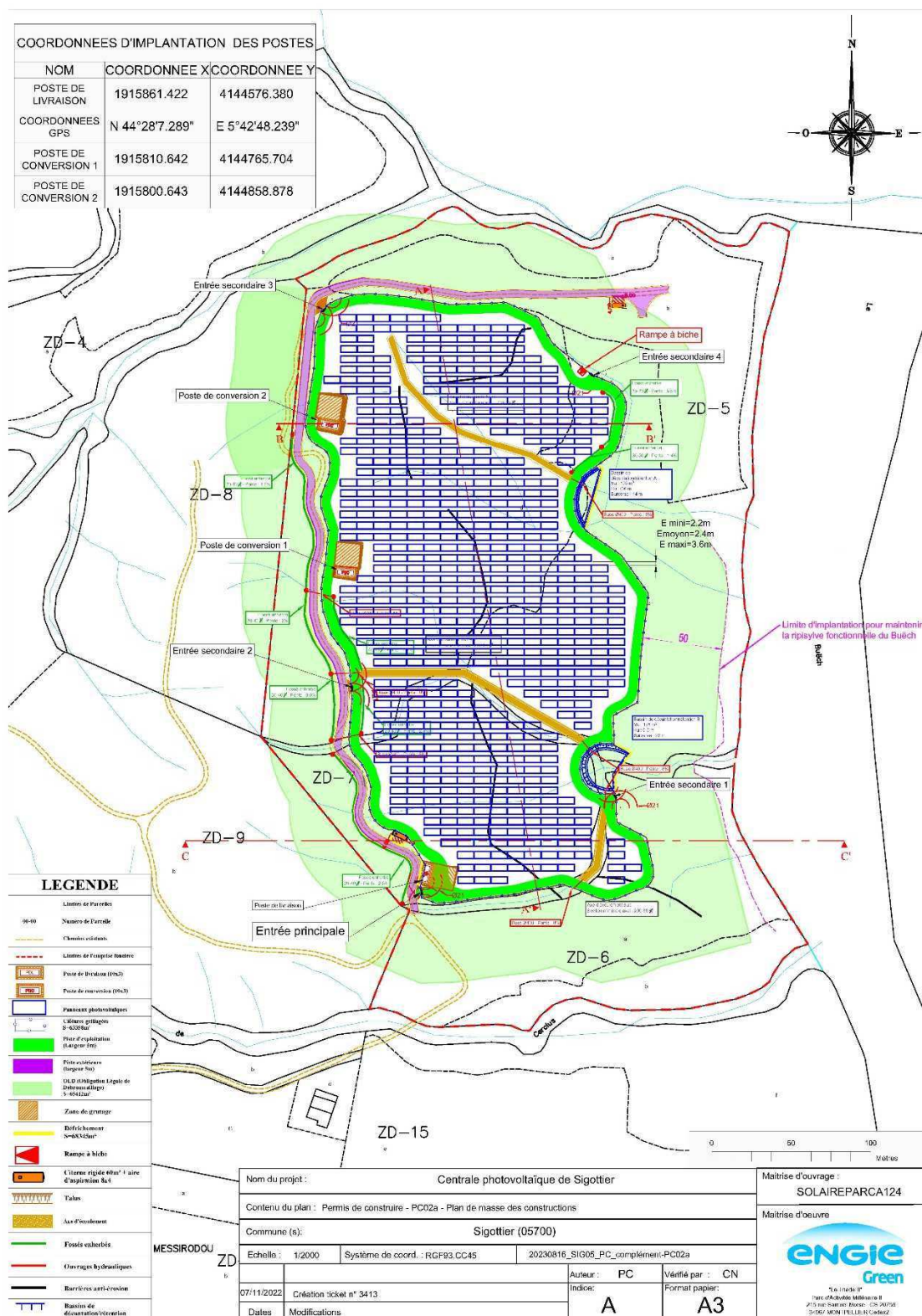


Figure 1 : Plan de masse

Voir la PC2 modifiée pour visualiser le plan avec les détails.

02 Modèle et couleur de la clôture

L'emprise du parc photovoltaïque sera entièrement clôturée ce qui permettra de stocker sur site le matériel sans risque de vol. Cette clôture permettra également d'éviter que les grands mammifères ne pénètrent dans la centrale ; elle permettra néanmoins le passage de la petite faune et de la faune de taille moyenne via des passages aménagés.

Conformément à la prescription émise par la CDNPS, les clôtures seront de **couleur gris beige (RAL7006)**.

Sa hauteur sera de 2 mètres.



Figure 3 : Exemple de clôture

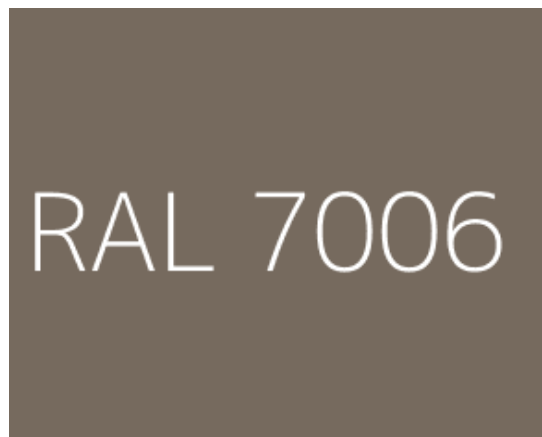


Figure 2 : Couleur de clôture (engagement ENGIE Green)

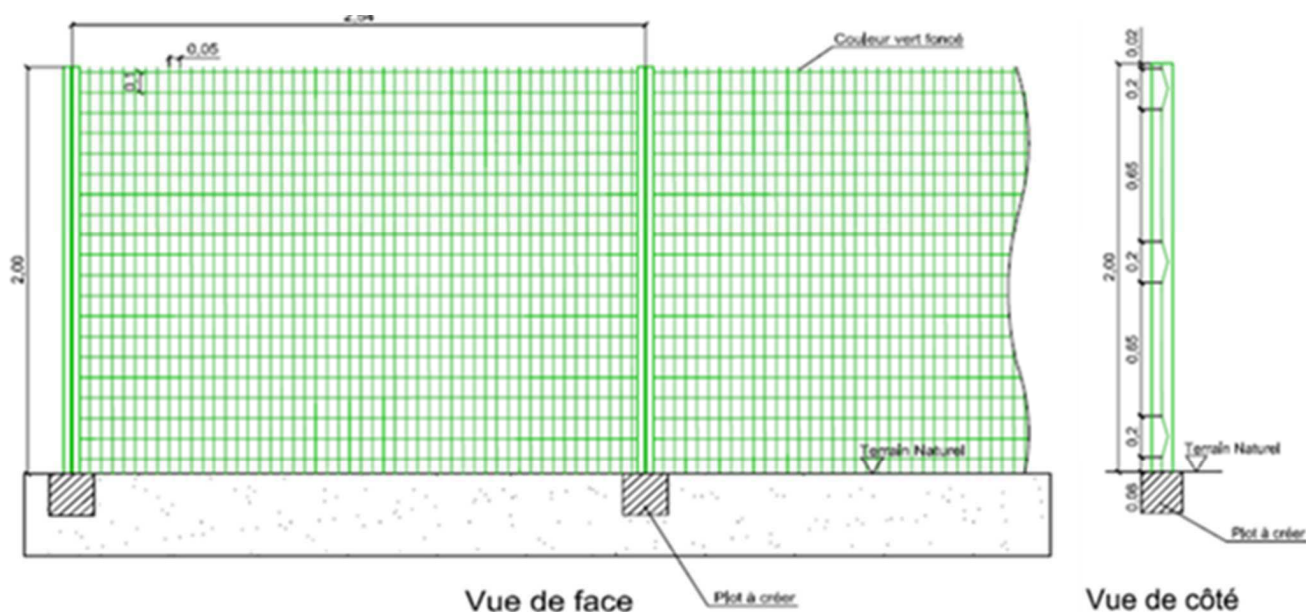


Figure 4 : Vue de face et coupe de clôture (schéma de principe)

03 Couleurs des constructions

Conformément à la prescription émise par la CDNPS, les locaux techniques seront de couleur gris beige (RAL7006).

04 Couleurs des citernes

Conformément à la prescription émise par la CDNPS, les locaux techniques seront de couleur gris beige (RAL7006).

05 Matériaux et finitions des bassins de décantation

Les bassins de rétention jouant un rôle de décantation ne seront pas étanchés. En particulier, le projet ne prévoit aucune géomembrane.

Les finitions de ces ouvrages seront réalisées avec les matériaux en place. La surverse de sécurité sera renforcée avec un parement en enrochements liés. Les matériaux d'apport choisis seront en cohérence avec les teintes gris beige.